

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq septembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D7-5-2-125**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Etaient présents :**

Messieurs, BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

**Absents excusés :**

Madame Francine FILLATRE et Monsieur Jean DUPUY.

**Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean-Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

**2023D7-5-2-125**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisi :

**RENOUVELLEMENT DE SUBVENTIONS :**

Comice Agricole – Canton de Valence d’Agen :

Renouvellement de la subvention pour l’organisation du Comice agricole à Saint Paul d’Espis le samedi 23 septembre 2023 : **10 000 €**

Noël en cirque :

Renouvellement de la subvention pour l’organisation de l’édition 2023 de Noël en Cirque sous chapiteau au Port Canal de Valence d’Agen : **60 000 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

DÉCIDE

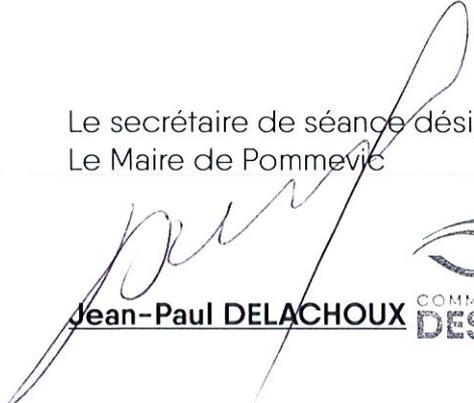
- d’approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- d’autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention d’objectifs et de moyens à intervenir.
- d’autoriser Le Président à conclure une convention avec Noël en Cirque conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Fait à Valence d’Agen, le 11 Septembre 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d’Agen, le 11 Septembre 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de Pommevic

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
**Jean-Paul DELACHOUX**

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

  
**Jean Michel BAYLET**